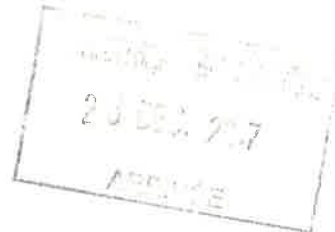

**DEPARTEMENT DE LA
 HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2017-19



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 12 décembre 2017

Nombre de membres du Comité de Direction : 46

Nombre de membres présents ou représentés : 24

Présidente de séance : Madame DEREMBLE

Nombre de membres présents ou représentés : Messieurs AEBISCHER, BARBEZAT, BERTRAND, BOCCARD, CHUTIN, ETCHART, FEUILLET, GRANDCHAMPS, LAURENT, LUY, MOUCHET, MOUMDJIAN, TOVANY, REY, VELTER

Mesdames : BERGER, BURKI, BUSSAT, FOL, DEREMBLE, MARTIN

Membres représentés : Madame MAGDELAINE représentés par Monsieur BOCCARD, Madame BOCQUET représenté par Madame FOL, Monsieur THSIAM représenté par Monsieur BARBEZAT

Membres excusés : Mesdames HERRERO, MAGDELAINE, NERI,

Messieurs : DUVERNAY, LESAGE, CHARLES,

Assistent : Mesdames DLABAC, PIZZA, (Annemasse Tourisme)

OBJET : Document d'orientations budgétaire 2018

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président invite le Conseil à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2018.

Vu les articles L. 2312-1 et L. 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration proprement dite du budget primitif des collectivités territoriales est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.).

Considérant que ce débat porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice,

Considérant que ce débat permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la structure,

Considérant que le document d'orientation budgétaire a été transmis aux membres du Comité de direction lors de la séance et présenté par la Directrice par intérim,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires a été tenu,

Considérant que le document d'orientations budgétaires est annexé à la délibération.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE le débat d'orientations budgétaires 2018

Mme. la Présidente de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-préfecture de St Julien-en-Genevois

Le 19 décembre 2017

affiché ou notifié le 19 décembre 2017

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

La présidente
 Madame DEREMBLE



Document d'Orientations Budgétaires 2018

Monts de Genève, Haute-Savoie, France

Annexé à la délibération 2017/19

Préambule

Les dispositions relatives au budget de l'EPIC sont fixées dans l'article R. 133-15 du Code du tourisme.

La préparation du budget de l'Office de Tourisme en EPIC par le directeur est alignée sur les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités, à savoir les articles L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312- 1.

La procédure d'adoption du budget se déroule de la façon suivante :

1/ le directeur présente au Comité de direction dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, **un rapport sur les orientations budgétaires**, les engagements pluriannuels envisagés de la structure et la gestion de la dette ;

2/ le rapport du directeur donne lieu à un **débat au sein du comité de direction**. Il est pris acte de ce débat par une **délibération spécifique** ;

NB : pour les Offices de tourisme situés dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit comporter en outre la présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et en temps de travail.

3/ le budget de l'Office de Tourisme en EPIC est adopté sur cette base par **délibération du comité de direction avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique** (ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants)

4/ Le budget adopté est transmis pour **approbation au conseil municipal ou aux organes délibérants des EPCI qui font connaître leur décision dans un délai de trente jours**. En l'absence de décision expresse dans ce délai, le budget est considéré comme approuvé.

La date d'adoption du budget fixée par Annemasse Agglo et la communauté de communes du Genevois est le 31 mars 2018 au plus tard.

Orientations stratégiques et marketing 2018

A. Perspectives stratégiques

Dans le cadre des nouvelles dispositions de la Loi NOTRe d'une part et des réflexions sur la stratégie touristique à l'échelle du genevois français d'autre part, Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois ont acté la mutualisation de leur office de tourisme les 20 et 25 septembre 2017 lors de leur conseil communautaire respectifs.

A ce titre, la convention d'objectifs triennale entre l'Office de tourisme des Monts de Genève, Haute-Savoie - France, Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois fixera les engagements pluriannuels en termes de développement touristique.

Comme il est évoqué lors du Comité de direction en date du 12 décembre 2017, il s'agit d'une nouvelle convention d'objectif (2018-2020) indiquant les objectifs et perspectives de l'office de tourisme des Monts de Genève, Haute-Savoie, France.

Cette convention triennale d'objectifs s'appliquera dès validation des EPCI, après passage en conseil communautaire et comité de direction du 30 janvier 2018 et pour le nouveau périmètre d'action touristique.

L'année 2018, première année de ce nouvel office de tourisme des Monts de Genève, Haute-Savoie, France, permettra donc d'asseoir le positionnement de la structure, la stratégie d'attractivité du territoire, la valorisation d'une destination nature, la filière affaires, le rayonnement et le partenariat avec les territoires voisins..., remanié à l'échelle du nouveau périmètre.

B. Perspectives marketing

Ces objectifs stratégiques feront donc partie intégrante de la convention triennale d'objectifs.

Les perspectives marketing pour 2018 prévoient la réorganisation des actions par cible préconisées dans le cadre de l'étude de mutualisation.

Il s'agira donc de renforcer et de poursuivre des filières marketing déjà existantes, mais surtout de créer de nouvelles actions afin de répondre aux besoins et attentes de ces clientèles identifiées.

Le travail sur les cibles doit répondre à **un besoin d'animation et d'attractivité du territoire**, mais une démarche de captation des clientèles exogènes se fera offensive tant pour la cible loisirs dans un premier, que pour la cible affaire dans un second temps.

L'approche mix-marketing doit répondre aux besoins suivants :

- 1. La notoriété et visibilité du territoire ;** Mise en place de nouveaux outils de communication et de commercialisation à l'échelle de ce nouveau territoire touristique. L'objectif est d'accroître notre présence sur les outils digitaux et réseaux sociaux, de manière à ce que la population locale s'approprie le nouveau territoire, s'identifie et que la nouvelle destination se fasse connaître par une cible exogène.

2. **Développement de l'axe « individuels » et médias** ; par la poursuite des actions de communication, de promotion et de partenariat sur les différentes filières ; à destination des individuels exogènes et de la population locale ;

'Loisirs-divertissements' via *Myannemasse*, 'gastronomie' via *A la Table des Chefs*, et 'sport-nature' grâce au site *montsdegeneve.com*, valorisant les activités randonnée sur le Salève, les Voirons et le Vuache. Il s'agit déjà de travaux menés en partenariat par les deux offices de tourisme.

3. **Travail sur l'axe « groupe », l'axe dit « plateforme » du grand tourisme** ; par la mise en place d'une commercialisation active sur une cible loisirs groupe, de packages adaptés, en partenariat avec les territoires voisins et les instances départementales. S'identifier comme le point de d'arrivée et de départ pour consommer notre territoire et rayonner sur les destinations alentours.

4. **Développement de l'axe « affaire »** ; par la revalorisation de l'offre globale et l'intervention sur des actions de promotion dédiées à la captation de cette cible. Un travail approfondi dans un second temps sera mis en place selon le positionnement du Centre de Convention d'Archamps.

5. **Renforcement de la filière socle de l'hébergement** ; sur laquelle les actions s'intensifient. Des actions de commercialisation et de communication spécifiques sont à formaliser en concertation avec les membres du Club Hôtelier Annemasse Genève, couvrant aussi le territoire de la Communauté de Communes du Genevois. Une opération importante est de nouveau lancée dans le cadre du Salon de l'Auto et un travail de commercialisation de « carnets de voyage » doit se mettre en place.

6. **Développement du réseau de partenaires** ; par l'action principale sur le projet Transfrontour menée en partenariat avec l'Université Savoie Mont Blanc. Sans oublier, les actions partenariales avec les acteurs professionnels, les fédérations locales et les partenaires extérieurs.

Il est donc à noter un renforcement majeur des actions commerciales et de communication sur l'année 2018, afin d'engager l'équipe dès à présent dans la dynamique de promotion et de commercialisation, envisagée pour la future structure mutualisée à l'échelle du genevois français.

Un plan marketing annuel détaillé sera présenté en même temps que le budget primitif de l'Office de tourisme des Monts de Genève, Haute-Savoie, France au plus tard le 31 mars 2018.

Orientations budgétaires pour l'exercice 2018

Les orientations budgétaires pour l'année 2018 ont été établies sur la base des résultats estimés au 31 décembre 2017 pour les deux offices de tourisme actuels. Ces projections permettent une estimation au plus près des réalités budgétaires 2018. Elles intègrent bien sûr la traduction budgétaire des orientations marketing.

L'année 2018 prévoit une réorientation en vue de la mutualisation de l'office de tourisme de Saint Julien et du Genevois et d'Annemasse Tourisme, notamment sur la partie communication et commerciale qui seront intensifiées.

Ces évolutions impactent de fait, les inscriptions budgétaires au niveau des charges externes notamment.

Grace à la mutualisation des deux structures touristiques, les autres charges de fonctionnement permettent de faire une économie par rapport à 2017.

Le chapitre 012 relatif aux charges de personnel prévoit une valeur importante par rapport à 2017, compte tenu de la mutualisation des équipes, et du tableau des effectifs présentés lors de comité de direction.

Concernant les recettes, il est noté une progression de commercialisation notamment par la vente de prestation de services et la vente de packages. La taxe de séjour restant imprévisible a été évaluée selon les recettes 2017 pour chacun des offices de tourisme, sans perspective d'évolution.

La subvention d'exploitation versée par Annemasse Agglo est stabilisée et vient s'ajouter à la subvention d'exploitation de la Communauté de Communes de Saint Julien en Genevois, ainsi que le fond de trésorerie de l'association dissoute.

Les investissements font ressortir les prestations du nouveau site internet notamment, ainsi que de la nouvelle centrale de réservation.

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les charges

1.1 Chapitre 011

a. Article 60 – Achats et variations de stocks

Il convient dans cet article de réaliser une économie de mutualisation tout en anticipant approximativement les charges dues à la maison de la mobilité et du tourisme à partir d'octobre 2018.

Il faudra prévoir une dépense en terme de charte graphique à l'article 6064 notamment, au vu du nouvel office de tourisme et de la création de son logo.

b. Article 61 – Services extérieurs

Une économie de mutualisation est réalisée sur les différents contrats de prestations de services, la maintenance et les assurances.

Comme évoqué et selon la mise en place de l'office de tourisme des Monts de Genève, Haute-Savoie, France, une importante dépense est à constater concernant la maintenance des nouveaux outils de communication.

Les autres charges restent approximatives en vue de la maison de la mobilité mais anticipées pour octobre 2018. Elles pourront donc être affinées lors du Budget prévisionnel de la structure.

c. Article 62 – Autres charges externes

Ce chapitre permet de valoriser non seulement les actions de communication tels que les guides, mais aussi les actions de commercialisation comme la vente des prestations de service dans le cadre de demandes commerciales ; portant ainsi l'article 6228 à 51 000€ pour les rémunérations diverses, le 6231 à 52 000€ concernant les annonces et insertions et le 6237 à 50 174€ pour les publications.

Les articles 6251 et 6256 pour un total de 15 000€, permettent de rendre visible le nouvel office de tourisme et la destination, lors de salons nationaux.

Le chapitre 011 s'élève à 380 474.00€ contre 73 363€ au BP2017 pour l'office de tourisme de Saint Julien et du Genevois et 381 337.88€ au BP2017 pour Annemasse Tourisme.

1.2 Chapitre 012

Comme cité précédemment, il est nécessaire non seulement :

- de transférer le personnel de l'office de tourisme de Saint Julien et du Genevois,
- de recruter suite à certains départs, avec une hausse du temps de travail sur certains postes,
- et d'équilibrer les échelons du personnel Annemasse Tourisme avec celui de l'office de tourisme de Saint Julien et du Genevois pour un organigramme cohérent.

Annemasse Tourisme compte 8.5 ETP, et l'office de tourisme de Saint Julien et du Genevois en compte 2.4.

Compte tenu des embauches évoquées dans le tableau des effectifs 2018, l'office de tourisme des Monts de Genève, Haute-Savoie, France comptera en 2018 12.6 ETP.

A partir de ces prises en compte, l'article 6411 est impacté de manières cohérente et importante, ainsi que les autres articles du chapitre 012.

Le total estimé des dépenses réelles d'exploitation se porte donc à 1 003 500€ en 2018.

1.3 Les opérations d'ordres

Le total des opérations d'ordre s'élève à 35 000.00€.

Les amortissements sont estimés à 30 000.00€ en 2018. Un montant significatif sur les amortissements qui s'explique par le matériel informatique de type serveur et le logiciel de gestion de taxe de séjour.

LE TOTAL ESTIME DES CHARGES D'EXPLOITATION S'ELEVE DONC A 1 043 500.00€.

1. Les produits

a. Article 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

Les ventes de marchandises, dont la part majoritaire est couverte par la vente de tickets TAC est estimée à 27 000.00€. Deux points d'accueil seront désormais munis de cette vente de marchandises. Il est d'ailleurs envisagé de solliciter ces mêmes services de tickets de transports en communs pour le territoire de Saint Julien en Genevois.

Les recettes pour prestations de services sont estimées à 80 000.00€ et concernent les modules de base, le renouvellement du guide *A la Table des Chefs*, les insertions publicitaires, les recettes Salon de l'auto, et les dossiers commerciaux (commissions).

b. Article 74 – Subvention d'exploitation

La subvention d'exploitation sollicitée auprès d'Annemasse Agglo est stabilisée à 250 000.00€.

La Communauté de Communes du Genevois a acté le versement d'une subvention d'exploitation lissé sur 3 ans. En 2018, l'EPCI versera 34 000€ à l'office de tourisme. Il a également été décidé de reverser le fond de trésorerie de l'association dissoute au 31/12/2017, estimée à 30 000€.

Une subvention donc totale de 317 000€ pour 2018.

c. Article 75 – Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 est estimé de manière prudente notamment concernant la taxe de séjour. L'enveloppe taxe de séjour est portée à 582 000€ pour 2018 contre 415 000€ en 2017 pour Annemasse Tourisme, et 176 471€ pour l'office de tourisme de Saint Julien et du Genevois en 2017.

d. Article 77 – Produits exceptionnels

L'article 77 constate simplement un versement du CICE pour 2018.

LE TOTAL ESTIME DES RECETTES D'EXPLOITATION EST PORTE A 1 043 500.00€.

A/ SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les charges

Les charges d'investissement se répartissent comme habituellement sur les chapitres 20 et 21.

a. Chapitre 20

Les charges relatives aux investissements immatériels sont affectées au chapitre 20, portant le chapitre à 43 000€ et concerne la nouvelle centrale de réservation, mais aussi le nouveau site internet.

L'achat de bornes tactiles est reporté à 2019-2020, dans le cadre de la maison de la mobilité et du tourisme et de la mutualisation.

b. Chapitre 21

Les charges relatives aux investissements corporels sont affectées au chapitre 21 ; elles comprennent une réserve minimum à ce jour pour l'achat de matériel informatique.

L'inscription budgétaire au chapitre 21 s'élève donc à 7 000€ en 2018.

c. Chapitre 040

Il est inscrit 10 000.00€ au chapitre 040 pour un transfert entre sections et relatif à l'amortissement de la subvention d'investissement du site internet.

LE TOTAL ESTIME DES CHARGES D'INVESTISSEMENT S'ELEVE DONC A 60 000.00€ EN 2018.

2. Les produits

Les recettes d'investissement se traduisent essentiellement par des opérations d'ordre sur les chapitres 021 et 28.

Ainsi, il est proposé une inscription de 5 000.00€ sur le chapitre 021, virement de la section d'exploitation, ainsi qu'une recette de 30 000.00€ au chapitre 28-amortissement des immobilisations.

Une subvention exceptionnelle sera à solliciter dans le cadre de la maison de la mobilité et du tourisme et du déménagement.

LE TOTAL ESTIME DES RECETTES D'INVESTISSEMENT S'ELEVE DONC A 60 000.00€ EN 2018.

